La profanation de la chapelle de Toulon laisse le ministre de la défense sans voix…

13/12/2012 à 9h14
12/12/2012

> *Peut-on saccager délibérément un lieu de culte, catholique en l'occurrence, dans une enceinte militaire sans que le ministre de la Défense ne réagisse ? Manifestement oui.*
> *La seule réaction officielle est un communiqué laconique de la Marine nationale, mis en ligne dimanche à 15h15 sur son site internet, rubrique "au fil de l'eau"*

, entre l'annonce d'un exercice incendie des marins pompiers de Cherbourg et la présence d'un chasseur de mines au large de La Seyne. Bref, le service minimum.
Le communiqué dit ceci : "Des actes de vandalisme sur des symboles religieux ont été constatés à la chapelle de la base navale de Toulon, samedi 8 décembre dans la soirée. Une enquête menée par la Gendarmerie maritime est en cours. La Marine nationale condamne avec vigueur ces agissements." La Marine, d'accord, mais le ministre ?
Interrogé mardi par ce blog, le cabinet du ministre précise qu'"une communication est évidemment prévue ultérieurement, une fois l'enquête terminée".
Depuis le début du mois de décembre, le ministère de la Défense a diffusé 15 communiqués et notes aux rédactions, donc plus d'un chaque jour.
On pourra lire la réaction de Mgr Ravel, évêque aux armées.
via le blog de Jean-Dominique Merchet (Marianne)